



**MAIRIE DE  
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017**

Document affiché à l'Hôtel de Ville le .....  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

**ACTES**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 20 novembre 2017.

Présents :	Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT et Hélène DAVIET.
Excusés :	Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT Monsieur Bernard DELAVAUT qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Madame Marie-Claude LACARIN qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Monsieur Eric CLEMENT Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES Madame Thierry GUILLAUMIN qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT
Absents :	Monsieur Bruno BOUVIER Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU
Quorum :	Dix-huit Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.
Secrétaire :	Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la réunion du 26 juin 2017 et du 29 août 2017, ce qui est accepté à l'unanimité.

Acte :	<b>Délibération n° 01 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB01) :</b> <b>Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme – Extension de la zone UI de La Carmone</b>
Objet :	<b>2.1 Documents d'urbanisme</b>

Considérant que les premières études ont démontré que la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme n'est pas possible dans la mesure où le PLU n'est pas grenellisé et dans l'attente dans l'attente d'une Déclaration de projet emportant mise en conformité du PLU qui serait à l'initiative de la Communauté de Communes qui est titulaire de la compétence économique, le Conseil Municipal unanime annule ses Délibérations n° 03 du 26 juin 2017 engageant la procédure nécessaire à l'extension du périmètre de la Zone UI de La Carmone afin de permettre l'implantation d'activités économiques nouvelles sur la Zone d'activités et n° 10 du 10 octobre 2017 sollicitant une aide financière de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Acte :	<b>Délibération n° 02 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB02) :</b> <b>Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail</b>
Objet :	<b>6.4 Autres actes réglementaires</b>

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanche 07 janvier, 04 mars, 01 avril, 06 mai, 03 juin, 15 juillet, 05 août, 02 septembre, 07 octobre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre 2018.

Par ailleurs, considérant l'intérêt que présente l'ouverture des commerces de détails à l'occasion des fêtes de fin d'année l'assemblée unanime décide de modifier sa Délibération n° 03 en date du 08 novembre 2016 en substituant la date du 31 décembre 2017 à celle du 03 décembre 2017.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB03) :</b> <b>Finances – Débat d'orientation budgétaire</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Après avoir rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Madame Christine BURKHARDT fait un exposé détaillé sur le contexte et les perspectives économiques mondiales et nationales et sur la situation financière de la Commune par rapport aux Communes de même strate démographique.

Elle insiste sur une gestion raisonnée des ressources, malgré des budgets de plus en plus serrés.

Concernant les projets en cours, Monsieur Bernard COULON évoque la restauration de l'église, la mise en accessibilité de la salle Mirendense, les travaux de voirie de la Route de Briailles, la mise en valeur des Cordeliers, la rénovation de la passerelle, ainsi que la mise en valeur de la Cour des Bénédictins qui s'inscrirait dans le cadre du programme départemental de reconquête des centre-bourgs avec un portage intercommunal.

Il confirme que la baisse régulière des dotations et les transferts de nouvelles compétences vont amener les Communes à se poser la question d'un seuil minima l de viabilité en terme de population et que les Communes nouvelles seront les structures les plus à même de pallier à des intercommunalités trop vastes.

L'assemblée prend acte des interventions et Monsieur Bernard COULON remercie les participants.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB04) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 2 du Budget général</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 21 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 2 du Budget général qui s'équilibre à 18.927,00 € en investissement et 77.983,00 € en fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB05) :</b> <b>Travaux – Demande de subvention</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne propose aux Communes membres une aide financière dans le cadre d'un programme de mise en valeur des Communes, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation des travaux de réfection de la Rue des Matelots, sollicite la participation financière de l'Etablissement, adopte le plan de financement correspondant pour un montant total de 98.303,40 € et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB06) :</b> <b>Restaurant scolaire municipal – Fixation des tarifs</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

L'assemblée unanime décide des modifications suivantes de la grille tarifaire du restaurant scolaire municipal à compter du 01 janvier 2018 pour les repas adultes (prix par repas) :

- Repas complet emporté : ..... 7,00 € (au lieu de 4,70 €)
- Suppression du tarif Formule « plat unique » livré

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB07) :</b> <b>Finances – Remboursement de frais</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Considérant l'intérêt pour la collectivité des missions concernées, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement aux intéressés des dépenses qu'ils ont exposées à l'occasion de visites médicales d'aptitude pour un montant total de 72,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 08a du 28 novembre 2017 (20171128_1DB08a) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Effacement de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Considérant qu'il n'est pas en droit de faire peser sur les autres usagers du service public les effacements de dettes de certains usagers mauvais payeurs, le Conseil Municipal unanime rejette la demande du Trésorier receveur municipal d'admettre en créances éteintes, suite à décision de justice, diverses créances sur le Budget général pour un montant total de 40,80 €.

Acte :	<b>Délibération n° 08b du 28 novembre 2017 (20171128_1DB08b) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Effacement de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Considérant qu'il n'est pas en droit de faire peser sur les autres usagers du service public les effacements de dettes de certains usagers mauvais payeurs, le Conseil Municipal unanime rejette la demande du Trésorier receveur municipal d'admettre en créances éteintes, suite à décision de justice, diverses créances sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 3.999,61 €.

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB09) :</b> <b>Réforme des rythmes scolaires</b>
Objet :	<b>8.1 Enseignement</b>

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal unanime décide d'arrêter l'organisation des séquences pédagogiques hebdomadaires de la manière suivante à partir de la rentrée scolaire 2017/2018 :

- o Ecole maternelle Camille Claudel : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h40 à 11h40 et de 13h30 à 16h30 ;
- o Ecole maternelle Françoise Dolto : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- o Ecole primaire Michelet-Berthelot : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ;

Acte :	<b>Délibération n° 10 du 28 novembre 2017 (20171128_1DB10) :</b> <b>Domaine – Acquisition d'un ensemble immobilier Rue Pierre et Marie Curie</b>
Objet :	<b>3.1 Acquisitions</b>

Suite au transfert Rue Louis Tellier du magasin à l'enseigne BRICOMARCHE, l'assemblée unanime autorise l'acquisition au prix de 120.000,00 € – auxquels s'ajouteront 3.600,00 € HT d'honoraires de négociation – du bâtiment désaffecté situé 34 Rue Pierre et Marie Curie et cadastré sous les références ZK 142 pour 5.400 m<sup>2</sup>, étant observé que le compromis inclura une clause de substitution au bénéfice de toute personne publique ou privée pour l'acquisition définitive.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 29 novembre 2017  
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

